Conformité en assurance

Contrôle ACPR pour les assurances

1 jour (7h00) | ★★★★½ 4,6/5 | ASSUR-8992253 | Évaluation qualitative de fin de stage | Formation délivrée en présentiel ou distanciel

Tarif : 1 175 € ht

Formations Compétences Métier › Assurance › Conformité en assurance

Document mis à jour le 13/11/2026

Objectifs de formation

Identifier les missions et domaines d'investigation de l'ACPR
Maîtriser le périmètre de ses obligations de formalisation, formation et commercialisation
Organiser les procédures d'immatriculation et de collaboration de ses réseaux

Modalités, méthodes et moyens pédagogiques

Équipe pédagogique :
Un consultant expert de la thématique et une équipe pédagogique en support du stagiaire pour toute question en lien avec son parcours de formation.

Techniques pédagogiques :
Pédagogie participative mettant l'apprenant au cœur de l'apprentissage. Utilisation de techniques ludo-pédagogiques pour une meilleure appropriation. Ancrage facilité par une évaluation continue des connaissances au moyen d'outils digitaux et/ou de cas pratiques.

Ressources pédagogiques :
Un support de formation présentant l'essentiel des points vus durant la formation et proposant des éléments d'approfondissement est téléchargeable sur notre plateforme.

Prérequis

Avoir suivi " L'intermédiation en assurance dans le cadre de la DDA " (code 92156)

Public concerné

Intermédiaires d'assurances
Responsables réseaux des compagnies d'assurances
Responsables formation, juridiques et financiers des compagnies d'assurances

Cette formation :

- Est animée par un consultant-formateur dont les compétences techniques, professionnelles et pédagogiques ont été validées par des diplômes et/ou testées et approuvées par l'éditeur et/ou par M2I Formation
- Bénéficie d'un suivi de son exécution par une feuille de présence émargée par demi-journée par les stagiaires et le formateur.

Programme

Identifier l'architecture et le rôle de l'ACPR

Connaître l'organisation de l'ACPR

- Collège et commissions

Étude de cas : analyse de la décision de la 14/06/11 portant modification de l'organisation des services de l'ACPR

Identifier les missions en matière de protection de la clientèle

Cerner les moyens mis en œuvre par l'ACPR
Analyser la politique de communication de l'ACPR

- Informer les acteurs de l'assurance sur leurs obligations pour sécuriser les pratiques commerciales

Étude de cas : analyse de la recommandation en matière de commercialisation des contrats d'assurance 2011-R-04 du 17/06/11

Décrypter les différentes phases du contrôle ACPR

- Apprécier la charte de contrôle ACPR et les droits associés
- Identifier la procédure de contrôle
- Phase éventuelle de poursuite
- Maîtriser les grands principes
- Identifier les pouvoirs de l'ACPR

Définir le périmètre d'investigation du contrôle ACPR

Gérer et suivre l'immatriculation et les mises à jour à l'Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance (ORIAS)

- Agent général, courtier et mandataire d'assureur lié ou non
- Les pièces à fournir et les renseignements exigés lors du contrôle
- La désignation d'un interlocuteur pour l'ACPR

Organiser son réseau commercial salarié

- Réaliser un organigramme détaillé de l'entreprise
- Tenir à disposition la justification de la capacité professionnelle de ses salariés

Organiser son réseau commercial externe

- Sous-agents, apporteurs d'affaires et travailleurs indépendants
- Identifier les pièces contractuelles exigibles
- Former le personnel en adéquation avec les prescriptions définies

Maîtriser les conditions de commercialisation des contrats et produits délivrés

- Matérialiser et créer une procédure du recueil des informations relation client

Étude de cas : analyse des sanctions prononcées à travers un panorama de la jurisprudence récente

Maîtriser les procédures liées au blanchiment de capitaux et financement du terrorisme

Désigner un déclarant TRACFIN/ACPR

- Mettre en place une procédure de contrôle interne
- Définir les modalités du devoir de vigilance

Contester une sanction rendue par l'ACPR : voies et délais de recours

Vidéo : Quelles sont les missions de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution ?

Le contenu de ce programme peut faire l'objet d'adaptation selon les niveaux, prérequis et besoins des apprenants.

Modalités d'évaluation des acquis

Évaluation en 3 phases : Pendant la formation : un bilan quotidien effectué par l'intervenant À chaud : à la fin de la formation, un bilan qualité pour mesurer l'atteinte des objectifs À froid : à J +3 mois, une évaluation du transfert des acquis en situation professionnelle

Accessibilité de la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Le groupe M2I s'engage pour faciliter l'accessibilité de ses formations. Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap : les détails de l'accueil des personnes sont consultables sur la page Accueil Handicap

Modalités et délais d'accès à la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Les formations M2I sont disponibles selon les modalités proposées sur la page programme.
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation.
Dans le cas d'une formation financée par le CPF, ce délai est porté à 12 jours ouvrés.